

## Compte rendu Conseil Municipal du 30/01/2026

Mme Le Maire ouvre la séance à 19h05 et demande la désignation d'un secrétaire de séance, un seul candidat Florian ROVERA

Il est procédé à l'appel :

Les présents : Christine Beille-Tourscher, Eric Bermond, Raymond Castanier, James Fontaine, Joël Gosse, Jérôme Guirado, Thierry Lorette, Amandine Molino, Florian Rovera

Les absents : René Bermon, Frédéric Boos, Aurélie Cristini, Patrick Cristini, Christian Dragoni, Clément Ganino

Il est présenté au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 :  
Adopté à l'unanimité

**OBJET : DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT 2025**  
**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 8/2025 du 15/04/25**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- que dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2025, il serait nécessaire d'effectuer les travaux suivants :
  - Chemin des Canebiers, remise en état du bas du chemin jusqu'à la placette
  - Chemin des Giunchies, remise en état de la voie depuis le haut
- que le montant total des travaux s'élèverait à 50 080,00 € HT – 60 096,00 € TTC
- que la subvention du Conseil Départemental répartie au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2025 s'élèvera à 25 000,00 €.

Le plan de financement sera le suivant :

- subvention du Conseil Départemental	25 000,00 €
- fonds propres de la commune	25 080,00 €
	-----
	50 080,00 € HT

Adopté à l'unanimité

**OBJET : PARTICIPATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU COUT D'ADHESION A LA MISSION LOCALE EST 06 POUR 2026**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

que dans le cadre de notre adhésion à la Mission locale EST 06, il est prévu une participation à charges des communes adhérentes.

que le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, pour favoriser l'adhésion aux missions locales des communes de moins de 3 500 habitants et permettre de ce fait aux jeunes âgés de 16 à 26 ans résidant sur ces territoires, de bénéficier des possibilités d'intervention des missions locales en terme d'insertion professionnelle et sociale, à décider de prendre en charge le coût de leur adhésion à hauteur de 1,40 € par habitant pour les communes concernées du département (communes de moins de 3 500 habitants)

que BENDEJUN, petite commune de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, est très reconnaissante de la prise de position du Conseil Départemental en la matière ; ce qui permettra aux jeunes de notre commune de bénéficier des interventions de la mission locale EST 06.

que la commune de BENDEJUN, demande la participation du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la prise en charge du coût d'adhésion à la mission locale EST 06, pour l'année 2026, pour un montant de :

1,40 € x 971 habitants = 1 359,40 €

en effet, la commune de BENDEJUN est adhérente à la mission locale EST 06 et le nombre d'habitants de la commune est de 971.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de demander la participation du Conseil Départemental pour l'année 2026, pour un montant de :

1,40 € x 971 habitants = 1 359,40 €

que la mission locale choisie est la mission locale EST 06.

que la demande de participation du Conseil Départemental est liée au nombre d'habitants qui s'élève à 971.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est close à 19h20



le Maire  
Christine BEILLE TOURSCHEN

le secrétaire  
Florian ROUVERI